



Indivision comment en sortir

Par **jean charles**, le **08/12/2007 à 11:10**

nous sommes 4 indivisaires? Peut on liquider l'indivision si les quatre ne sont pas d'accord?
Faut il l'unanimité ou quel quota est nécessaire?

Peut on obliger l'un des quatre en désaccord à vendre quand il y a une proposition de vente intéressante?

Par **leforumimmo**, le **08/12/2007 à 18:16**

Bonjour,

Sachez que "nul n'est tenu de rester dans l'indivision" art 815 du code Civ.
Vous pouvez provoquer la vente et obliger le co-indivisaire réticent à vendre ou à racheter vos parts. Cependant en cas de saisie du juge par ce dernier la procédure au TGI peut être parfois assez longue.

Par **cecile6**, le **08/01/2008 à 13:04**

bonjour,

Je prépare un reportage sur les personnes qui possèdent à plusieurs un bien immobilier et j'aurais souhaiter parler avec vous du système de l'indivision.
Si vous avez un moment pour me répondre par mail clevy@m6.fr ou pas téléphone 01 41 92

73 67.

En vous remerciant

Cécile